

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31 décembre 1935 approuvant la liste électorale des membres de la Chambre de commerce pour l'année 1936.

n° 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1935

Numéro JO
n° 470 du 31/01/1936

Date du numéro
31 janvier 1936

VISAS

Le Gouverneur ds la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 23 mai 1912 portant création d'une Chambre de commerce à la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté du 5 novembre 1912 réglant l'application des mesures édictées par le décret susvisé : Vu le rapport motivé établi par la Commission chargée de reviser les listes électorales des membres de la Chambre de commerce de Djibouti : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 41 décembre 1912,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est arrêtée à dix-huit commerçants français, cinquante-trois commerçants de nationalité étrangère et quatre-vingt-neuf commerçants indiens et indigènes, soit en tout cent soixante électeurs liste électorale des membres de la Chambre de commerce de Djibouti. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera .

A. ANNET.